

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2025

Membres en exercices : 10 Présents : 5 Absents : 5 Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq le dix du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

Convocation faite le 07/07/2025**Étaient présents** : M. BARBIER Guillaume – M. HERIN Christophe – Mme CORDONNIER Manhattan — Mme POIZEAUX Nicole – M. BLANCHARD Philippe**Absents excusés** : M. VAN NES Marc - M. BOISSIERE Ridha - M. POIZEAUX Patrick – M. DELY Jean-Michel **Absente** : Mme CRESPEL Brigitte**Procurations** : M. VAN NES Marc à M. BARBIER - M. BOISSIERE Ridha à M. HERIN - M. POIZEAUX Patrick à Mme POIZEAUX Nicole – M. DELY Jean-Michel à Mme CORDONNIER Manhattan**Désignation du secrétaire de séance :**

Est désigné secrétaire de séance M. BLANCHARD

Lecture du Procès-Verbal

Après la lecture, les membres présents ont approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des conseils municipaux du 14 et 17 avril 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération portant sur la décision modificative budgétaire n°1
2. Délibération sur le devis de rénovation de la Rue de Conchy
3. Délibération portant le choix du thème pour l'embellissement du poste de transformation de la Grande Rue
4. Délibération portant sur le devis d'isolation de la salle des fêtes
5. Délibération pour le devis de mise en conformité de l'arrêt du bus scolaire
6. Délibération portant le contrat d'entretien de la micro-station d'épuration du logement communal
7. Questions et informations Diverses

1. Délibération portant sur la décision modificative budgétaire n°1*Délibération n° 14/2025**Publication et Contrôle de légalité le 28/07/2025*

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une erreur de saisie du report du résultat 2024 dans le budget primitif 2025 de 10 centimes. Le Service de Gestion Comptable de Montdidier nous demande de procéder à une décision modificative afin de rectifier cette erreur c'est pourquoi nous devons délibérer pour le DM1 suivante :

Chapitre	Compte	Libellé	Dépense	Recette
11	60612	Energies - Electricités	0,10	
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		0,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Accepte la proposition de décision modification budgétaire ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

2. Délibération sur le devis de rénovation de la Rue de Conchy*Délibération n° 15/2025**Publication et Contrôle de légalité le 28/07/2025*

Monsieur le Maire présente les devis de la Société COLAS et DEGAUCHY TP pour la rénovation de la route de Conchy :

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2025

Fournisseur	Désignation	Montant HT
COLAS	Enduit gravillonné bicouche	61 667,30 €
COLAS	Tapis enrobés type "rugocompact"	99 264,70 €
DEGAUCHY-TP	Enduit gravillonné bicouche	54 690,00 €
DEGAUCHY-TP	Couche de roulement en BBSG	192 870,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De réaliser les travaux de la route de Conchy et opte pour le devis de la société DEGAUCHY TP en enduit gravillonné bicouche de 54 690 € HT
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

Vote : Pour : 7 voix - Contre : 2 voix : Mme CORDONNIER

3. Délibération portant le choix du thème pour l'embellissement du poste de transformation de la Grande Rue

*Délibération n° 16/2025**Publication et Contrôle de légalité le 28/07/2025*

Monsieur le Maire présente les propositions de TE80 pour l'embellissement du poste de transformation dans la Grande Rue sur le thème du cheval choisis au précédent conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'opter pour la proposition de fresques murales de K2B GRAFF
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

4. Délibération portant sur le devis d'isolation de la salle des fêtes

*Délibération n° 17/2025**Publication et Contrôle de légalité le 28/07/2025*

Monsieur le Maire présente le devis de APBSERVICES pour l'isolation phonique de la salle des fêtes qui s'élève à 8 209,71 € HT (9 851,65 € TTC). Il précise que ces travaux impliquent de faire intervenir un électricien pour remettre en place le câblage électrique. Il a demandé un devis à qu'on n'a pas reçu à ce jour. M. HERIN précise que des travaux de remise en place de l'électricité sont à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De faire réaliser les travaux d'isolation de la salle des fêtes par la société APBSERVICES selon le devis présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

5. Délibération pour le devis de mise en conformité de l'arrêt du bus scolaire

*Délibération n° 18/2025**Publication et Contrôle de légalité le 28/07/2025*

Monsieur le Maire présente le devis de la Société REMCO pour la mise aux normes de la signalisation de l'arrêt du bus scolaire qui s'élève à 1 423 € HT (1 707,60 € TTC). Ce devis concerne le marquage du zébra et du passage piéton, la pose des panneaux de signalisation et position ainsi que le marquage de la réserve incendie.

Il précise que la Région des Hauts-de-France et le Conseil Départemental de la Somme subvention à hauteur de 60% le projet. Ces subventions prennent également en compte l'installation d'un abribus. La question du stationnement des véhicules est abordée car actuellement les usagers se garent sur les trottoirs ce qui empêche les piétons de circuler en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Décide la mise aux normes de signalisation de l'arrêt de bus par la société REMCO selon le devis présenté ci-dessus

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2025**

- Demande à Monsieur le Maire de faire un devis pour le remplacement de l'abribus et l'aménagement des places de stationnement dans la Grande Rue
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

6. Délibération portant le contrat d'entretien de la micro-station d'épuration du logement communal*Délibération n° 19/2025**Publication et Contrôle de légalité le 28/07/2025*

Monsieur le Maire informe que la société TDE propose un contrat de maintenance de la micro-station du logement communal. Le contrat prévoit une intervention de maintenance par an pour un coût de 177 € HT (194,70 € TTC) et une prestation de dépannage par an pour un coût de 150 € HT (180 € TTC). Les dépannages supplémentaires seront facturés selon des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas accepter le contrat de maintenance et de payer l'intervention si besoin
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

7. Questions et Informations Diverses

- Monsieur le maire présente la carte de remerciement de la famille PARK pour les chèques cadeaux remis aux enfants pour Noël. L'assemblée délibérante a été touché de cette attention.
- Monsieur le maire fait part de mécontentement de M. FIEVEZ quant au refus du conseil municipal de réaliser les travaux devant sa maison. Il demande que la plaque de rue soit retiré de son mur.
- Monsieur indique qu'il faut prévoir l'achat de divers panneaux de signalisation dont :
 - Limitation de tonnage
 - Virage dangereux
 - Panneaux de rues
 - Panneaux de direction
- M. BLANCHARD demande, afin d'éviter le désherbage et le nettoyage, s'il est possible d'enlever les cailloux et engazonné devant l'église. Après discussion l'assemblée approuve la proposition et demande à M. le Maire de faire intervenir le chantier d'insertion pour rejoindre l'allée en brique.
- Mme CORDONNIER demande qu'un devis soit établi pour le désherbage manuel des caniveaux.

Fin de séance à 20h20

Le Secrétaire de Séance
Philippe BLANCHARD



Le Maire
M. Guillaume BARBIER



